



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**

Distr.
Restreinte

UNEP/OzL.Pro/ExCom/32/5
10 novembre 2000

FRANÇAIS
ORIGINAL: ENGLISH

COMITÉ EXECUTIF
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL
Trente-deuxième réunion
Ouagadougou, 6-8 décembre 2000

**RAPPORT DE SITUATION
SUR LA MISE EN OEUVRE DU MÉCANISME DU TAUX DE CHANGE FIXE**

1. La décision ExCom 31/1 de la 31^e réunion du Comité exécutif du Fonds multilatéral demande au trésorier de préparer, aux fins de soumission au Comité à sa 32^e réunion, un rapport de situation sur la mise en œuvre du paragraphe 6 de la décision XI/6 des parties (UNEP/OzL.Pro/ExCom/31/61 para 15, (e)).
2. Le paragraphe 6 de la décision XI/6 des parties stipule que la réunion des parties devrait examiner la mise en œuvre du mécanisme à la fin de 2001, aux fins de soumission au segment technique de la réunion des parties, afin de déterminer l'impact du mécanisme sur les opérations du Fonds multilatéral, et son impact sur le financement de l'élimination des substances appauvrissant la couche d'ozone dans les pays de l'Article 5 durant le triennium, afin que le processus de l'élimination des substances appauvrissant la couche d'ozone ne soit point défavorablement affecté.

3. Conscient du fait que seuls dix mois se sont écoulés depuis que le système de mécanisme du taux de change fixe a été introduit en tant qu'option pour quelques unes des parties dans leurs paiements au Fonds multilatéral, et connaissant qu'une étude plus approfondie était demandée par les parties en vertu du paragraphe 6 de la décision XI/6 à la fin de l'année 2001, le présent examen se veut un rapide exercice qui donnerait un résultat indicatif de l'application du système. Il ne faut donc pas considérer cette étude comme concluante.

4. En invitant les parties à verser leurs contributions pour l'an 2000, le trésorier a également demandé aux vingt-sept (27) parties recevables à utiliser le mécanisme du taux de change fixe, de confirmer leur décision sur le point de savoir si elles feraient usage de ce mécanisme dans leurs paiements au Fonds multilatéral. De ces 27 parties, les réactions variables suivantes ont été reçues:-

- (a) d'aucuns ont confirmé leur décision d'utiliser le mécanisme en faisant leurs paiements pour le réapprovisionnement du Fonds durant la période 2000 – 2002;
- (b) d'autres ont simplement payé dans leur monnaie nationale sans spécifier si elles allaient, oui ou non, utiliser le mécanisme;
- (c) d'autres encore ont indiqué fermement qu'elles allaient payer ou qu'elles étaient en voie de payer tout leurs engagements pour l'année 2000 ou une bonne partie de ces engagements en \$ US; et
- (d) d'autres enfin n'ont fait aucun paiement ni communiqué leur décision à ce sujet.

5. L'évaluation du trésorier était largement basée sur (a) les 4 Parties qui ont confirmé qu'elles feraient usage du mécanisme, et qui ont en fait effectué des paiements sous une forme ou une autre, et (b) les 6 qui ont payé tout ou partie dans leurs monnaie nationale. Le tableau suivant indique les dix Parties en question:-

<u>Tableau 1: Parties utilisant le mécanisme du taux de change fixe</u>			
1.	Australie	2.	Autriche
3.	Belgique	4.	République Tchèque
5.	Danemark	6.	France
7.	Allemagne	8.	Nouvelle Zélande
9.	Suisse	10.	Royaume Uni

6. Le premier impact du financement est la perte ou le profit dus à la différence de taux de change des monnaies nationales par rapport aux taux établis par le mécanisme. Cela se fait par une comparaison du montant en dollars US réalisée par la banque du trésorier à la réception du montant en monnaie nationale payé par les parties au montant engagé en dollars US. Si seulement une portion est payée en monnaie nationale, la contre valeur en dollars US de ce paiement partiel est comparée au montant équivalent en dollars US obtenu par application du taux du mécanisme, alors que le montant encore impayé est retenu comme montant en dollars US encore en souffrance, en utilisant le taux de mécanisme.

7. Dans le cas des parties utilisant les billets à ordre, l'équivalence en dollars américains varie selon les fluctuations du taux de change des monnaie nationales. Pour les besoins de cette étude, le taux de change de l'ONU durant le mois d'octobre 2000 a été utilisé pour établir leur contre-valeur en dollars US. La valeur effective en dollars US sera finalement déterminée par les taux de conversion des monnaies nationales au moment de l'encaissement des billets à ordre.

8. Les résultats nets des calculs paraissant en page 1 de l'annexe I sont qu'au 31 octobre 2000, le Fonds a subi une perte nette se montant à 6,2 million \$ US ou environ 4,22 pour cent du total des engagements pour l'année 2000 ou 13,57 pour cent des engagements de l'an 2000 des parties utilisant le mécanisme du taux de change fixe.

9. La principale raison de la perte du Fonds multilatéral est la valorisation universelle de dollar US par rapport à presque toutes les monnaies principales. Pour les 10 pays utilisant le mécanisme du taux de change fixe, la moyenne de la dépréciation du taux des monnaies nationales, pour toutes la durée, à partir du temps fixation des taux en décembre 1999 jusqu'à octobre 2000 était de 17,37 pour cent, ce qui signifie que la moyenne de la dépréciation mensuelle du taux subie était de 1,737. Tous les détails figurent en page 2 de l'annexe I. Le champ de variation va de la Nouvelle Zélande à l'extrémité supérieure, au Royaume Uni à l'extrémité inférieure, avec la zone Euro comprise entre les deux, comme le montre le tableau ci-dessous:-

**Tableau 2 Dépréciation de monnaie subie pendant la
période envisagée
(pourcentage)**

Pays	Total de la période	Moyenne mensuelle
Royaume Uni	9,575	0,958
Zone Euro	18,729	1,873
Nouvelle Zélande	26,112	2,611
Moyenne du groupe	17,370	1,737

10. Conformément au paragraphe 6 de la décision XI/6, le trésorier présentera à la treizième réunion des parties du Protocole de Montréal un étude plus substantielle de la mise en œuvre du mécanisme, afin de permettre aux parties de déterminer l'impact du mécanisme sur les opérations du Fonds multilatéral, et son impact sur le financement de l'élimination des substances appauvrissant la couche d'ozone dans les pays de l'Article 5 durant ce triennium.

11. À la lumière de ce qui procède, la valeur en dollars US des contributions au Fonds doit être ajustée selon les fluctuations du taux de change, avec le temps, en ce qui concerne les opérations du mécanisme. Cet ajustement représente la différence entre les paiements des parties tels que comptabilisés en utilisant le taux de change établi lors de la période de réapprovisionnement du Fonds, et les montants réalisés par la banque par application des taux de change prévalant lors du paiement; et/ou la différence entre les montants réalisés par l'encaissement des billets à ordre aux taux prévalent à l'époque et/ou la valeur en \$ US de ces billets à tout moment où leur contre-valeur en dollars US doit être déterminée au taux alors en vigueur. Une rubrique "*provision pour les fluctuations par rapport au mécanisme du taux de change fixe*" apparaît donc maintenant dans l'état de situation du Fonds.

12. En même temps, il serait vraiment utile que les parties qui ont décidé d'utiliser le mécanisme de taux de change fixe en faisant leurs paiements au Fonds multilatéral, confirment au trésorier leur décision par écrit. Faute de cette confirmation, il sera présumé que les parties en question vont continuer à faire leurs paiements en dollars US.

ANNEX I**INDICATIVE PERFORMANCE OF THE FIXED-EXCHANGE-RATE MECHANISM IN THE PAYMENTS TO THE MULTILATERAL FUND BY THE PARTIES USING THE MECHANISM**

Parties	Qualified for FERM Use	Pledges as at 11th Meeting of the Parties				Payments Made		Payments Portion for Year 2000			Payments Portion for Future Years			Total (Loss) or Gain in Payments in US Dollars	Outstanding Pledges	
		US Dollars	National Currencies	Rates of Exchange	National Currencies	National Currencies	US Dollar Value Realized	National Currencies	US Dollar Value Realized	(Loss)/Gain in US Dollars	National Currencies	US Dollar Value Realized	(Loss)/Gain in US Dollars		National Currencies	US Dollar Value Realized
Australia	Yes	2,482,262	Australian Dollar	1.560	3,872,327	4,274,564	2,582,632	3,872,327	2,339,606	(142,656)	402,237	243,026	(14,818)	(157,474)	0	0
Austria	Yes	1,576,118	Euro	0.940	1,481,551	1,485,597	1,275,385	1,481,551	1,271,912	(304,206)	4,046	3,473	(831)	(305,037)	0	0
Belgium	Yes	1,847,459	Euro	0.940	1,736,611	1,741,231	1,564,829	1,736,611	1,560,677	(286,782)	4,620	4,152	(763)	(287,545)	0	0
Czech Republic	Yes	202,668	Czech Koruna	35.060	7,105,530	7,105,530	188,771	7,105,530	188,771	(13,897)	0	0	0	(13,897)	0	0
Denmark	Yes	1,157,383	Danish Krone	7.020	8,124,832	8,124,832	1,019,235	8,124,832	1,019,235	(138,148)	0	0	0	(138,148)	0	0
France	Yes	10,954,107	Euro	0.940	10,296,861	8,841,366	7,831,148	8,841,366	7,831,148	(1,574,561)	0	0	0	(1,574,561)	1,455,495	1,548,399
Germany	Yes	16,427,810	Euro	0.940	15,442,141	15,442,141	13,677,716	15,442,141	13,677,716	(2,750,094)	0	0	0	(2,750,094)	0	0
New Zealand	Yes	370,162	New Zealand Dollar	1.870	692,203	790,000	369,019	692,203	323,337	(46,825)	97,797	45,682	(6,616)	(53,441)	0	0
Switzerland	Yes	2,035,052	Swiss Franc	1.500	3,052,578	2,800,000	1,714,846	2,800,000	1,714,846	(151,821)	0	0	0	(151,821)	252,578	168,385
United Kingdom	Yes	8,525,444	British Pound	0.620	5,285,775	5,285,775	7,773,199	5,285,775	7,773,199	(752,245)	0	0	0	(752,245)	0	0
TOTAL	N.A.	45,578,465	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.	37,996,779	N.A.	37,700,445	(6,161,236)	N.A.	296,334	(23,028)	(6,184,263)	N.A.	1,716,784

ANNEX I

DEPRECIATION EXPERIENCES OF THE VARIOUS NATIONAL CURRENCIES SINCE RATES FIXING IN DECEMBER 1999

[illegible]